



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	17

Le lundi 26 septembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

### DELIBERATION N° 111/2022

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Francis FREYCOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Attribution supplémentaire  
d'une subvention d'équilibre  
au Budget Crèche

**ABSENTS EXCUSÉS :** Geneviève IDDA donne pouvoir à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK donne pouvoir à Audrey ROSSI, Karine BOETTI donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI donne pouvoir à Julia BONNET, André IPERT, Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** expose,

Il convient d'attribuer une nouvelle subvention d'équilibre à la section fonctionnement du Budget de la Crèche pour cette année 2022 afin de mieux lisser les contraintes de gestion et de trésorerie de la ville de Breil-sur-Roya et de la Crèche.

**Monsieur le Maire** propose d'allouer une seconde subvention d'équilibre de 25 658,34 € au Budget Crèche.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**ADOpte** l'attribution supplémentaire de la subvention de 25 658,34 € au Budget Crèche,


**AR Prefecture**

006-210600235-20220926-2022\_142-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget 2022 de la Ville de Breil-sur-Roya au chapitre correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire  
  
Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN